

Le Conseil des Prud'hommes

ADPRH -
X1

Prévenir et gérer les contentieux

Le nombre de procédures engagées devant les Conseils de Prud'hommes est en constante augmentation.

Cela résulte de la généralisation des Prud'hommes, mais aussi de la multiplication des statuts, des types de contrats, de l'individualisation des relations contractuelles (salaires et primes, temps de travail, ...), et enfin d'une évolution générale de la société qui amène à saisir la justice au moindre différend.

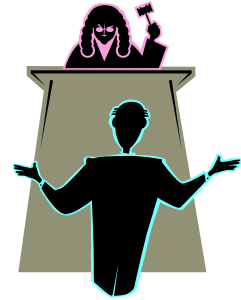
Les enjeux pour l'entreprise sont considérables.

Le contentieux prud'homal n'est pas seulement l'affaire de l'Avocat.

Pour qu'il puisse défendre efficacement les intérêts de l'entreprise, la préparation et la constitution du dossier prud'homal sont essentielles, ainsi que le suivi de chacune des étapes de la procédure.

Par ailleurs l'identification des situations à risque permet de prévenir les litiges.

Face au contentieux prud'homal, ne soyez plus spectateur, devenez acteur !



Les questions que vous vous posez

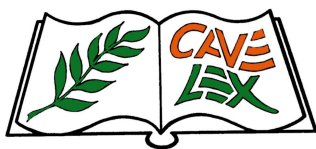
- ▶ Quelles sont les situations à risque ?
- ▶ Que faire lorsque l'on reçoit une citation prud'homale ?
- ▶ Doit-on transiger pour éviter un contentieux prud'homal ?
- ▶ La transaction nous protège-t-elle du contentieux prud'homal ?
- ▶ Doit-on se faire assister par un avocat ?
- ▶ A quoi sert la conciliation ? Doit-on s'y présenter ?
- ▶ Comment se déroule la procédure ?
- ▶ Quelles preuves peuvent être apportées ?
- ▶ Quand peut-on mettre en œuvre le référé prud'homal ?
- ▶ Quelles sont les peines prononcées par le conseil prud'homal ?
- ▶ Faut-il toujours faire appel d'une décision ?
- ▶ L'employeur peut-il poursuivre un salarié devant le Conseil des Prud'hommes ?
- ▶ Qu'est-ce qu'une demande reconventionnelle ?
- ▶ ...

Cette formation vous apportera des réponses et des conseils d'experts.

Le plus de Cave Lex

Après avoir assisté à une audience, les stagiaires réfléchissent ensemble à la stratégie à adopter et au résultat du jugement. Cela leur permet de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la procédure prud'homale.

Cette formation peut être également suivie dans le cadre de notre parcours professionnalisant : **Administration du personnel et GRH**



Le conseil des Prud'hommes

ADPRH –
X1

Prévenir et gérer les contentieux

Objectifs de la formation

- ▶ Mieux comprendre le mécanisme de fonctionnement du Conseil de Prud'hommes
- ▶ Savoir préparer et suivre un dossier prud'homal pour défendre au mieux les intérêts de l'entreprise
- ▶ Mieux appréhender l'opportunité de saisir le Conseil de Prud'hommes

Public

DRH, RRH,

Juristes d'entreprise,

Cadres et dirigeants
des PME PMI.

Collaborateurs du
service du personnel
ayant en charge le
suivi des dossiers

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Connaître les bases
du droit du travail, de
l'administration du
personnel et des
relations sociales.

Durée

2 jours (14 heures)

Tarif

1 050 €uros HT

Programme de la formation

Introduction

L'organisation judiciaire en France
La place du Conseil de Prud'hommes
dans l'organisation judiciaire et dans le
contentieux des relations du travail

Le Conseil de Prud'hommes

La composition du Conseil

Le paritarisme et les élections
Le statut et la formation des conseillers

L'organisation du Conseil de Prud'hommes

Le Conseil, les sections et chambres
La compétence matérielle et territoriale
Le fonctionnement administratif
Le greffe, les coûts

La procédure prud'homale

La saisie du Conseil

La partie appelante ou « Demandeur »,
les chefs de demande
La partie intimée ou « Défendeur », les
demandes reconventionnelles

L'audience de conciliation

L'obligation et l'intérêt de la présence de
l'employeur
L'assistance ou la représentation par un
avocat, la capacité à concilier
Le Procès-verbal de conciliation
L'ordonnance de renvoi devant le bureau
de jugement
Les ordonnances du bureau de conciliation

Le bureau du jugement

La communication des pièces
L'appel des causes et les renvois
Les plaidoiries et l'audition des témoins
Le délibéré et le prononcé du jugement
L'exécution provisoire
La nomination de conseillers rapporteurs
Le renvoi devant le juge départiteur

Les procédures d'urgence

Le référé prud'homal
Les demandes de requalification de contrat

Suivi d'une audience et débat

Suivi d'une audience

L'appel des causes, les plaidoiries.
Le prononcé du jugement

Analyse

Discussion sur les affaires jugées
Les échanges et réponses aux questions
posées

La préparation d'un dossier

L'examen des motifs et les points de droit
Les éléments de preuve et les témoignages
La simulation d'une audience

Conclusion

Les idées fortes à retenir pour la préparation
et le suivi des dossiers
Les voies de recours

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une
approche progressive et la validation des connaissances
acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6
à 12 personnes.

**Les participants sont invités à se munir d'un Code du
Travail, et peuvent amener des cas à étudier.**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire
à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la
pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la
formation. Invitation du stagiaire à faire toute
suggestion pour améliorer la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S
au capital de 76 000 €
27bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

| Civilité | Nom | Prénom | Fonction | e-mail |
|----------|-----|--------|----------|--------|
| | | | | |
| | | | | |

à la formation intitulée : **Le conseil des Prud'hommes**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Nature * : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
* Cocher la case correspondante Action d'adaptation et de développement des salariés
 Action de promotion professionnelle

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.

Prix et facturation :

| Prix unitaire HT | Nombre d'inscrits | Prix total HT | TVA | | Montant Total TTC |
|------------------|-------------------|---------------|------|---------|-------------------|
| | | | Taux | Montant | |
| 1 100 € | | | | | |

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande. En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : . / . / 20 ..

Nom et qualité du signataire :

Signature :